

édifice

JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE

ORDRE DES
ARCHITECTES

C E N T R E

En cette période où la commande se raréfie, se complexifie et bien souvent se privatise, le monde des architectes est en crise et nous en ressentons tous les effets.

C'est pour cette raison que notre mandat a été placé sous le signe de la proximité, de manière à rompre l'isolement et à être au plus près de vos préoccupations et de vos attentes.

Ainsi, à ce jour, nous avons organisé deux réunions délocalisées : l'une à Chartres en février, l'autre à Orléans en avril.

D'autres sont déjà programmées : en septembre à Bourges et en novembre à Blois.

Ces concertations avec la profession doivent être des moments privilégiés de débat entre confrères, un réservoir d'idées et d'actions dans chaque département afin de pouvoir améliorer nos conditions d'exercice lesquelles, malheureusement, se dégradent de jour en jour.

Nous constatons en effet que notre profession est en pleine mutation.

Les règlements, les normes, les techniques évoluent de plus en plus rapidement et il est alors indispensable que l'obligation de formation soit quantifiée et contrôlée, au même titre que l'assurance professionnelle.

Cet enjeu est celui de la crédibilité, et de la légitimité voire de la survie des architectes.

Alors, ne cédon pas à ceux qui appellent au conservatisme. C'est aux architectes, par la voie de leur Ordre, d'engager une réflexion prospective sur l'avenir, forts de notre aptitude à comprendre et à anticiper l'évolution du monde dans lequel nous vivons.

Rappelons qu'en région, le CROA demeure l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics pour la défense de l'intérêt et de la promotion d'une architecture de qualité.

La prochaine Assemblée Régionale, le vendredi 23 mai 2014 à Chartres, sera ainsi l'occasion d'aborder tous ces sujets.

Frédéric SKARBEK, Président du CROA Centre

édito

SOMMAIRE

P2
Actualités
Juridiques
Agenda
Tableau de l'ordre

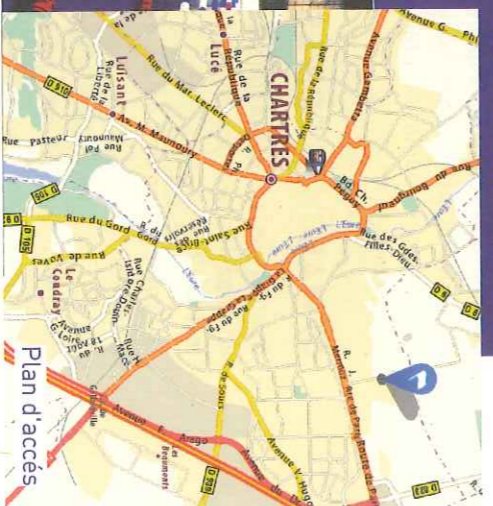
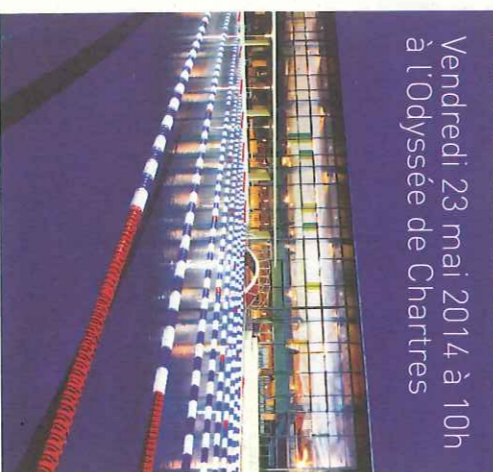
P3
Actualités
Départementales
Rencontres
Formations
Participation
aux jurys de
concours, et aux
commissions de
sélection

P4
Lycée Jean
Giraudoux
Salle de sport

Architectes :
Philippe COUTANT
Charles OLIVERO

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 23 mai 2014 à 10h
à l'Odyssée de Chartres



Plan d'accès

AU PROGRAMME

10h00	Accueil des architectes au Rive's (restaurant de la piscine de l'Odyssée)
10h30	Assemblée Régionale : compte rendu des activités du CROA de l'année 2013.
12h00	Débat
13h00	Déjeuner au Rive's
15h00	Visite guidée des parties techniques de la piscine l'Odyssée par les architectes Jean-François PLAZE et Guillaume DELERIVE (ARC&A) et Visite guidée de la Ville de Chartres par Nathalie ANDRÉ, Directrice Adjointe de Chartres Aménagement.

* Soirée libre à l'initiative de chacun pour la visite de la ville « Chartres en Lumières »

→ Piscine de l'Odyssée, restaurant Le Rive's
rue du médecin général Beyne - 28000 CHARTRES

➤ MARCHÉS PUBLICS

En cas d'arrêt d'une mission de maîtrise d'œuvre, le maître d'ouvrage doit-il confier de nouveau une mission de base à une équipe de maîtrise d'œuvre ou peut-il confier une mission partielle ?

S'il s'agit d'un ouvrage de bâtiment, la loi MOP du 12 juillet 1985 impose au maître d'ouvrage de confier une mission de base, par contrat unique, à un même titulaire.

Une seule exception à ce principe est prévue par la loi MOP : en cas de défaillance du maître d'œuvre et de résiliation de son contrat, le maître d'ouvrage peut confier une mission partielle à un autre maître d'œuvre afin de poursuivre l'opération. Dans ce cas, l'ensemble des éléments de mission, ceux effectués par le titulaire du premier contrat et ceux confiés au nouveau maître d'œuvre, doit respecter le contenu de la mission de base.

Attention, dans ce cas, l'architecte reprenant la suite de la mission devra non seulement en informer son confrère et son conseil régional de l'Ordre mais également veiller à ne pas modifier substantiellement le projet afin de respecter le droit moral dont dispose tout architecte sur ses œuvres.

Si la résiliation du marché intervient pour un motif autre que la défaillance du maître d'œuvre (par exemple pour motif d'intérêt général) le maître d'ouvrage doit alors obligatoirement confier à un nouveau maître d'œuvre une mission de base, dans le respect des dispositions du code des marchés publics (après publicité et mise en concurrence).

➤ MARCHÉS PRIVÉS

Quelles sont les conséquences des intempéries sur les marchés de travaux ?

1/ Prolongation des délais d'exécution

L'article 19.2.3 du CCG travaux dispose que « en cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés ».

Sont considérés comme des intempéries au sens de l'article L5424-8 du Code du travail « les conditions atmosphériques et les inondations lorsqu'elles rendent dangereux ou impossible l'accomplissement du travail eu égard soit à la santé ou à la sécurité des salariés, soit à la nature ou la technique du travail à accomplir ».

En l'espèce, la neige ainsi que les très faibles températures peuvent être considérés comme des intempéries.

Le délai d'exécution sera donc prolongé du nombre de journées

constatées au cours desquelles le travail a été arrêté, en déduisant, le cas échéant le nombre de journées d'intempéries prévisibles tel qu'indiqué dans les documents particuliers du marché (en l'espèce 15 jours).

Le pouvoir adjudicateur devra alors le notifier par ordre de service au titulaire du marché, en précisant la durée exacte de la prolongation.

2/ L'indemnisation au titre du marché des dommages subis

La neige est un phénomène naturel qui peut être admis comme événement de force majeure lorsqu'elle empêche toute exécution des prestations.

Aux termes de l'article 18.3 du CCAg - Travaux, le titulaire du marché peut prétendre à une indemnité au titre des pertes, avaries ou dommages provoqués sur ses chantiers par un phénomène naturel qui n'était pas normalement prévisible ou en cas de force majeure sous réserve :

- qu'il ait pris toutes dispositions utiles pour que ses approvisionnements, son matériel, ses installations de chantiers et les ouvrages en construction ne soient endommagés,
- qu'il ait signalé immédiatement les faits par écrit.

En pratique, il appartient aux entreprises de signaler au maître d'œuvre immédiatement la nature et l'importance des dommages subis et de demander l'application de l'article 18.3 du CCAg - Travaux. Ultérieurement et en tout état de cause au plus tard pendant le délai de réclamation suivant la notification du décompte général, il présentera sa demande d'indemnité chiffrée assortie de toutes justifications nécessaires.

C'est à l'entreprise d'apporter la preuve des frais supplémentaires qu'elle a dû supporter en raison des intempéries.

➤ EXERCICE DE LA PROFESSION

Les architectes peuvent-ils avoir recours à la publicité ?

Depuis 1992, les architectes peuvent recourir à la publicité dans les conditions du droit commun et dans le respect du code des devoirs.

L'article 10 bis du décret n°80-217 du 20 mars 1980 portant code des devoirs professionnels des architectes dispose que : « Les architectes peuvent recourir à la publicité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur, notamment l'article 44 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat modifiée ».

1/ Interdiction des pratiques commerciales trompeuses

Modifié en 2008, le champ d'application de l'article L. 121-1 du Code de la consommation, qui définissait la publicité mensongère a été élargi. Au délit de publicité fausse ou de nature à induire en erreur, a été substituée celle plus large de « pratiques commerciales trompeuses ».

- Sont des pratiques commerciales : toutes pratiques commerciales en relation directe avec la promotion, la vente ou la fourniture d'un produit aux consommateurs y compris la publicité.
- Sont considérées comme trompeuses, toutes pratiques commerciales :

- qui créent une confusion avec un bien ou service, une marque, un nom commercial ou un autre signe distinctif d'un concurrent ;
- qui reposent sur des allégations, indications ou présentations fausses ou de nature à induire en erreur, portant notamment sur l'existence, la nature, les caractéristiques essentielles d'un bien ou service.

2/ Incompatibilité du code des devoirs professionnels avec la publicité comparative

L'article 17 du code des devoirs professionnels, qui implique que « les architectes sont tenus d'entretenir entre eux des liens confraternels, ils se doivent mutuellement assistance morale et conseils », est incompatible avec toute forme de publicité comparative mettant en comparaison des biens ou services en identifiant, implicitement ou explicitement, un concurrent.

Tous les supports publicitaires actuellement en vigueur peuvent être utilisés à la condition cependant de se conformer à la réglementation qui entoure leur usage.

➤ DÉCISION DISCIPLINAIRE

Un confrère d'Indre-et-Loire a été sanctionné, suivant jugement définitif en date du 11 octobre 2013, par la Chambre Régionale de Discipline des Architectes du Centre pour apposition de son tampon et de sa signature sur un projet qu'il n'a pas élaboré. Dans les circonstances de l'espèce, un avertissement lui a été infligé.

➤ DÉCISION JUDICIAIRE

Rudy WILLIG, radié du Tableau de l'Ordre des Architectes en 2008 par le CROA d'Île-de-France, a été condamné, par jugement du Tribunal Correctionnel d'ORLÉANS du 8 avril 2014, pour usurpation du titre d'architecte, à cent jours-amendes.

agenda de l'Ordre

8 janvier 2014 [Orléans] :

Vœux au Conseil Régional [F. SKARBEEK]

17 janvier 2014 [Orléans] :

Rencontre avec Mme LE CLECH, Directrice de la DRAC(CROA Centre)

22 janvier 2014 [Orléans] :

Vœux FFB [Frédéric SKARBEEK]

24 au 27 janvier 2014 [Bourges] : Salon Habitat [Tenue du stand par 8 architectes du 18]

3 février 2014 [Châteauroux] :

assistance d'un confrère pour procédure devant le tribunal de grande instance [Assistance du CROA : P. URTIAGA]

20 février 2014 [Chartres] : Rencontres départementales à Chartres [70 participants]

13 mars 2014 [Orléans] :

Permanence MAF [12 participants]

14 mars 2014 [Orléans] :

Commission des Finances au CNOA [S. PIRE]

21 mars 2014 [Poitiers] :

Réunion annuelle Service Juridique Centre Ouest [F. SKARBEEK - S. PIRE]

25 mars 2014 [Orléans] : Jury des Pyramides d'Argent [Frédéric SKARBEEK]

27 mars [Paris] : Jurriel au CNOA [P. URTIAGA]

28 au 31 mars 2014 [Châteauroux] : Salon Habitat [Tenue du stand par 10 architectes du 36]

3 et 4 avril 2014 [Lille] :

Conférence des Régions - [Frédéric SKARBEEK]

8 avril 2014 [Orléans] : Rencontres départementales à Orléans [50 participants]

Inscriptions Architectes

- Agnès LAFONT, libéral, BOURGES (18)
- ClaudeFONTAINE, libéral, DREUX (28)
- Ludovic RICHARD, libéral, TOURS (37)
- Simon SAVIGNY, libéral, CHEMILLE/DEME (37)
- Alvini IOANNIDOU, salarié, ORLÉANS (45)
- Véronique MEYER, libéral, FLEURY-LES-AUBRAIS (45)
- Sophie DAVIM, salariée, ORLÉANS (45)
- Marie-Odile TEIXEIRA, associé, ORLÉANS (45)

Inscriptions Sociétés d'Architecture

- SARL AD4 ARCHITECTURE, LE BLANC (36)
- SASU PANEL, ST-MAUR (36)
- SARL INNOVIA CONCEPTION, ST-AVERTIN (37)
- SARL AC2R, TOURS (37)
- EURL Franck MILLIET, ROMORANTIN (41)

Transfert vers notre région

• Joël AUBERT, libéral, ST-MAUR (36)

Transfert vers autre région

• ARCHIFRANCE, (ÎLE-DE-FRANCE)

Radiations

- Joël LEGENDRE, CHATRES (28), cessation d'activité
- Martine MONPERRUS, TOURS (37), cessation d'activité
- SAS LAGO ARCHITECTURE, TOURS (37), cessation d'activité
- Fernando GAETE IBARA, TOURS (37), dénat assurance
- Philippe MONDINE, PITHIVERS (45), décès
- Stéphane KRYLYSCHIN, GRISSELLES (45), cessation d'activité
- SCP COLLET PINTARD, ORLÉANS (45), cessation d'activité
- Isabelle AMSELLEM, MONTARGIS (45), cessation d'activité
- SARL AT2, MONTARGIS (45), liquidation judiciaire

Honorariat

• Martine MONPERRUS, TOURS (37)

TABLEAU DE L'ORDRE

Actualités départementales

INDRE

Délégué :
Pascal URTIAGA

Restauration et reconstruction du Moulin en vue de la création d'un Pôle culturel abritant un espace d'expositions et un auditorium

Après être resté plus de 40 ans à l'abandon, la ville du BLANC a racheté cet ancien moulin afin de le transformer en Centre Culturel. Situé en bord de Creuse, face au Centre Ville, l'impact du bâtiment est important dans le paysage blancsais. Compte-tenu des crues possibles dans ce quartier, il a fallu surélever le plancher bas de 1.85 et afin de permettre un accès de plain pied en toute circonstance, il a



Un village sur le toit au cœur de Châteauroux

L'opération de dynamisation du centre-Ville de Châteauroux portée par l'agglomération a été confiée à Guignard Promotion qui a investi 15 millions d'euros dans la construction de la résidence Exelmans. L'architecte Jean Bodin, d'Argenton-sur-Creuse, a créé « un village sur le toit » où 32 logements aux terrasses végétalisées et reliées par des passerelles métalliques, surplombent les 3 000 m² de commerces au rez de chaussée, aménagés autour d'une place publique.



Le complexe touristique des Bordes, véritable destination internationale

Sur 600 ha du Golf des Bordes, les engins de l'entreprise Villemain viabilisent et

créent 13 km de routes pour préparer un des grands complexes touristiques du Val de Loire. Nouveau golf 18 trous, hôtel 5 étoiles, centre équestre, installations sportives, salles de conférences, commerces, résidences hôtelières, mais aussi 48 maisons à ossature bois, et 90 villas de luxe, explique la directrice Isabelle Sautenet, assistée par le cabinet Gleeds pour la maîtrise d'œuvre.

LOIRET

Délégué :
Antoine VACONSIN

Démarche HQE pour le lycée François Dolto à Olivet

Avec 14 millions dont 9 pour les travaux de reconstruction, ce chantier de modernisation et de remise aux normes sera le plus important mené par le Conseil régional, confié au groupement AAUP. L'architecte Patrice Kautz de Bourges explique le parti architectural de donner l'aspect d'une construction nouvelle, harmonieuse et contemporaine en imbriquant des volumes existants avec ceux nouvellement créés dans un même continuum.

Nouvel équipement sportif, culturel et social dans le quartier de l'Argonne

Prochain cœur du quartier en cours de réhabilitation dans le cadre d'une convention ANRU, situé sur une friche industrielle de 6 500 m², la ville d'Orléans a confié au cabinet orléanais Créature, de l'architecte Patrice Debaque, la réalisation d'un complexe de 3 300 m² d'un montant de 11 millions d'euros, dont les travaux seront lancés en 2015 pour une ouverture en 2016. Placé le long de la ligne de Tram, ce projet va accompagner la reconstruction du Centre commercial qui va accueillir une maison de santé dès 2015, d'un coût de 1,2 million d'euros et dont les travaux sont conduits par l'architecte Léandre Porte.

Rencontres

Dans le but de rencontrer les architectes afin d'échanger avec eux, tant sur leur mode d'exercice de la profession au quotidien que de les informer des avancées du CROA Centre et du CNOA, une rencontre départementale a été organisée à Chartres le jeudi 20 février. Les architectes locaux ont été nombreux à participer dans un premier temps à la visite de la charpente de la cathédrale, puis au débat organisé au Parvis (salle de conférence-restaurant situé au pied de la Cathédrale). Animé par Frédéric Skarbek, Président du CROA Centre, et Yves Marie BOHEC, pré-

sident de l'UNSAFA 28, et en la présence de Sylvie LE CLECH, Directrice Régionale des Affaires Culturelles et Marie-Laure PETIT, chef du service du STAP, Architecte des Bâtiments de France, l'échange a permis d'aborder des thèmes tels que la protection de l'indépendance de l'architecte, la défense de la place de l'architecte dans la commande publique, la lutte contre le dumping et la formation.

Le 8 avril dernier, une trentaine d'architectes a répondu présent pour la visite du Centre Universitaire de Recherche d'Orléans présentée par Thibaud DUVERGER, le

chargé d'opération du Centre Universitaire. Le débat, animé par Frédéric SKARBEK et Bernard-Henri MONNIER, Président de l'UNSAFA 45, a tourné autour des actions du CNOA, le seuil des 170 m², la rénovation énergétique et de la formation continue.

Le CROA Centre souhaite développer ces rencontres départementales et organiser une rencontre dans chacun des six départements qu'il représente afin de tisser des liens de proximité avec les confrères et les confrères, ainsi qu'il l'avait annoncé dans le précédent numéro d'Édifice. Sandrine TRESBAILES.



Chartres

Orléans

PARTICIPATION AUX JURYS DE CONCOURS ET AUX COMMISSIONS DE SÉLECTION CONSTITUÉES COMME UN JURY

MAÎTRES D'OUVRAGE	OPÉRATIONS	ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES/LAURÉATES	JURÉS
28 Foyer de vie	Construction bâtiment technique à COURVILLE-SUR-EURE	SEXTANT 163 , ATELIER CUB3 (35), FRICOUT CASSOGNOL (75)	C. BONNAUD
18 Mairie	Dévolution Infrastructure à MEHUN-SUR-YÈRES	LANCREAU MEVNIEL (86), URBICUS (78), H2O D&H ARCHITECTURE (75)	M. URTIAGA
37 SEM Marlyse Bastie	Construction programme immobilier TOURS NORD	ZOUNDEL (75) LANCEROMENIEL (86), BARRIER CHEVALIER (37)	N. SALAUN
37 Communauté de Communes	Construction complexe sportif à ST-MAURE-DE-TOURNAINE	BOURQUEIL & ROULEAU (37) , CAURIS (22), EXPLORATION ARCHITECTURES (40)	Y. HUANG
41 EHPAD La bousserdière	Reconstruction du site MONTLOUIS-SUR-LOIRE	ARODIE DAMIAN (75), CREATURE (45), DUBOIS PENNERON (75), MARS & BALLETT (37)	A. VACONSIN
41 Mairie	Construction de 28 maisons quartier St-Marc à ROMORANTIN	ERIC LACOMBE (75) , SELARL CAU (41), ANTHONY LORGEU (41)	E. JAVOY
41 Communauté de communes	Construction Centre Aquatique à VENDÔME	CHABANNE (75), OCTANT (76) , ARCOS LEVERRIER (75), E. LEMAIRE (75)	JF BRIDET
45 Communauté d'Agglo	Reconfiguration CFA d'ORLÉANS	CABINET A5A (75), MARS ET BALLETT (37), L'HEUDE ET L'HEUDE (45)	JG NOUADJE
45 Agglo Montargoise	Extension et réaménagement du Musée Girodet à MONTARGIS	BASALT (95) , DATA (75), VBA (BOURGOINI) (78)	P ROBERT
45 Mairie	Restructuration et extension groupe scolaire d'OUZOUER/LOIRE	CREATURE (45), BOURGOIN (45) , CS ARCHITECTURE (45), CARRÉ D'ARCHE (18)	D. LAMOTTE



← BOURQUEIL & ROULEAU (37)
Construction complexe sportif à ST-MAURE-DE-TOURNAINE

Formations réalisées

[Janvier à Avril 2014]

- ➔ **1^{ER} TRIMESTRE**
- « ARCHICAD PERFECTIONNEMENT » [CROA], 38 personnes
- ➔ **6 FÉVRIER**
- « PAILLE » [CROA], 25 personnes
- ➔ **14 FÉVRIER**
- « ACTUALITÉS JURIDIQUES » [CROA], 45 personnes
- ➔ **24 AU 26 MARS**
- « AUTOCAD 2D PERFECTIONNEMENT » [MA Centre], 5 personnes
- ➔ **3 AVRIL**
- « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » [MA Centre], 12 personnes
- ➔ **10 AVRIL**
- « MAF : RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE » [CROA], 15 personnes
- ➔ **18 AVRIL**
- « OSCAR » [CROA], 60 personnes
- 14 & 15 MAI**
- ➔ « ARTLANTIS » [MA Centre], 7 personnes
- Formations à venir**
- ➔ **19 AU 21 MAI**
- « ILLUSTRATOR » [CROA]
- ➔ **12 & 13 JUIN**
- « EXCEL AVANCÉ » [CROA]
- ➔ **19 JUIN**
- « OUTILS ÉNERGÉTIQUES POUR L'ARCHITECTURE » [MA Centre]
- ➔ **23 JUIN**
- « SÉCURITÉ INCENDIE » [MA Centre]